



Communiqué de presse

10 avril 2018

Droit de grève : un droit fondamental à respecter

Laurence
Guillermou

chargée de
communication

—
T : 01 43 57 16 16

M : 06 82 81 40 82

—
108/110, avenue
Ledru-Rollin

75544 Paris Cedex 11

L'intrusion, dans plusieurs universités, de CRS en tenue, indigne la FCPE.

Les images de Nanterre notamment, mais également de Lille, montrent des étudiants gazés, frappés et menottés à l'intérieur des établissements.

Le droit de débattre, de se réunir, de manifester doit être respecté par l'Etat.

Nous demandons au gouvernement de cesser toute intimidation et de respecter le droit de grève des étudiants.

Il est temps de rouvrir le dialogue avec bienveillance, avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, et en particulier avec les organisations étudiantes.